

SCL - CAP n°3 des Adjoint-es Techniques du 8 octobre 2020

L'administration était représentée par Thierry Picart (Chef du SCL), Nadine De Bellis (Responsable du Pôle RH du SCL) et Sylvie Gauthier (Pôle RH du SCL).

Solidaires CCRF & SCL était représenté par Marie Gouiran (SCL 34).

Ordre du jour de la CAP

•En formation plénière

- 1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019.**
- 2- Titularisation des Adjointes Techniques Principales de Laboratoire de 2^{ème} classe.**
- 3- Questions diverses.**

•En formation restreinte n°1 (ATPL 1)

- 4- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.**

•En formation restreinte n°2 (ATPL 1 / ATP L2)

- 5- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.**
- 6- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1^{ère} classe.**

•En formation restreinte n°3 (ATPL 2 / ATL)

- 7- Approbation du procès-verbal de la CAP n°3 du 10 octobre 2019.**
- 8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2^{ème} classe.**

1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation plénière) a été approuvé à l'unanimité.

2- Titularisation des ATPL 2

Les titularisations ont été approuvées à l'unanimité.

3- Questions diverses

•Changement du taux d'indemnisation les week-end lors de la formation initiale, les agents n'ayant pas accès à la restauration administrative

Réponse de l'UD : lors de la formation initiale des agents de catégorie C et B le barème reste le même, les restaurants administratifs étant accessible dès l'affectation du stage.

•Non réception des documents préparatoires comme prévu par le RI de la CAP

Réponse de l'UD : en effet, les documents n'ont pu être transmis dans les délais réglementaires en raison de la tenue du CHSCT et des mesures organisationnelles liées à la Covid 19. L'administration a dit le regretter.

4- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°1) a été approuvé à l'unanimité.

5- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°2) a été approuvé à l'unanimité.

6- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1^{ère} classe

Conditions de promouvabilité : être ATPL 2, avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade. Pour 2020, 9 agents sont donc promouvables et 1 promotion est possible.

A été promu : Wachter Jérôme (SCL 13).

7- Approbation du procès-verbal de la CAP du 10 octobre 2019

Le procès-verbal (formation restreinte n°3) a été approuvé à l'unanimité.

8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2^{ème} classe

Conditions de promouvabilité : être ATPL, avoir atteint le 5^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade. Pour 2020, 1 agent est promouvable. Cependant, aucune promotion n'a été prononcée.

Ceci était la dernière CAP au SCL qui a évoqué les promotions. La loi de transformation de la FP a supprimée leur compétence en matière de promotion et de titularisation à compter du 1^{er} janvier 2021 comme elle l'avait fait précédemment pour les mobilités au 1^{er} janvier 2020.

Dorénavant c'est l'administration seule qui décidera et dans l'opacité totale des promotions et mobilités malgré les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui sont soi-disant garantes d'équité mais qui sont en fait des Lignes bien tordues.

A votre disposition pour tout complément d'information

Marie Gouiran - Laboratoire de Montpellier – 04.67.04.62.00

Marie.Gouiran@scl.finances.gouv.fr